

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1848.

Prorogation de la loi du 18 juin 1842, relative au transit (1).

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. VAN ISEGHEM.

MESSIEURS,

Votre commission spéciale s'est livrée aujourd'hui à l'examen du projet de loi autorisant le Gouvernement à proroger, pour le terme d'un an, la loi du 18 juin 1842; elle a trouvé que la Chambre, étant actuellement saisie d'un projet définitif, dont elle espère la discussion dans la présente session, le terme demandé par le Gouvernement était trop long; que l'admettre, ce serait motiver l'ajournement de ce projet qui est réclamé par le commerce. Elle vous propose, en conséquence, Messieurs, de proroger la loi jusqu'au 30 juin 1849 seulement.

*Le Secrétaire-Rapporteur,*

**JEAN VAN ISEGHEM.**

*Le Président,*

**B<sup>on</sup> OSY.**

---

(1) Projet de loi, n° 64.

(2) La commission était composée de MM. Osy, président, MANILIUS, SCHUMACHER, LESOINNE, VAN ISEGHEM, DECHAMPS et TESCH.